

REGLEMENT INTERIEUR

I- INSCRIPTIONS

L'inscription est annuelle et aucun remboursement ne peut être effectué.

L'inscription est effective lorsque le dossier est complet. Le dossier comprend :

- Fiche d'adhésion
- Fiche d'inscription
- Certificat médical obligatoire pour les cours *d'expression corporelle, danses de salon, yoga et badminton* (pour information les certificats médicaux sont valables 3 ans)

II- INSCRIPTIONS MINEURS

Les enfants mineurs sont acceptés à partir de **7 ans** pour les cours de théâtre et **6 ans** pour le sport.

Les parents restent responsables du trajet du domicile au lieu d'activité et inversement

Les parents autorisent TSL à prendre des photos pour le bulletin municipal uniquement

III- PAIEMENTS

Le paiement s'effectue obligatoirement en deux chèques :

- Un chèque pour l'adhésion à l'association. Une adhésion par personne (adulte, enfant) ;
- Un chèque pour l'inscription à chaque activité, selon la ou les activités choisies : expression corporelle, danse de salon, yoga, chorale, badminton, théâtre adultes, théâtre enfants

TSL vous permet une facilité de paiement pour les activités. Dans ce cas, au moment de l'inscription merci d'établir 2 chèques identiques. Les deux chèques doivent être datés du jour de l'inscription. Le 1^{er} chèque sera débité début octobre en même temps que le chèque établi pour l'adhésion. Le second chèque sera débité début janvier de l'année à venir.

IV- PARTICULARITES

La mairie prêtant les locaux aux adhérents de TSL, il est important de respecter leurs consignes quant à l'utilisation des locaux. Merci de noter que seules les chaussures à semelles blanches sont autorisées dans le gymnase.

PROTCOLE SANITAIRE Tour Sport Loisirs

- UN Schéma vaccinal complet est obligatoire pour participer à toutes activités proposées par TSL.(à partir de 12 ans)

- Le port du masque est obligatoire dès l'entrée dans les différentes salles d'activités pour les adultes et les enfants à partir de 11 ans.

Pour la chorale, le port du masque est obligatoire durant toute l'activité.

- Lavage des mains avec solution hydro alcoolique obligatoire (mise à disposition par la mairie)

- Le respect des distanciations est obligatoire et si elle n'est pas possible pendant une activité, le masque doit être mis (chorale et théâtre).

- Un registre est à émarger en début de chaque cours afin de connaître et de pouvoir prévenir les potentiels cas contacts dans l'éventualité qu'un cas de coronavirus serait avéré chez un des adhérents. Si une personne est souffrante de rhume, grippe ou autre maladie de saison, elle est priée de ne pas se présenter en cours.

- Les adhérents doivent venir en tenue de sport pour toutes les activités physiques, il n'y aura pas d'accès aux vestiaires (fermés).

- Chaque participant doit désinfecter le matériel individuel utilisé (produit mis à disposition) avant et après utilisation.

- Pour l'expression corporelle et le yoga, nous vous recommandons donc d'apporter votre propre tapis, pas de port du masque obligatoire pendant l'activité mais chacun doit avoir un espace de 4 m².